



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

FRAIS DE SCOLARITÉ

Formation	Paiement en 2 fois			Paiement en 4 fois*				
	Acompte à l'inscription	Versement au 01/10/2026	Montant total	Acompte à l'inscription	1 ^{er} versement au 01/10/2026	2 ^{ème} versement au 01/12/2026	3 ^{ème} versement au 01/02/2027	Montant total
Bachelor 3	2500 €	3 500 €	6 000 €	2500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €
Mastère 1	2500 €	4 200 €	6 700 €	2 500 €	1800 €	1 400 €	1 300 €	7 000 €
Mastère 2	2500 €	5000 €	7 500 €	2 500 €	2 200 €	1750 €	1 425 €	7 875 €

Ces tarifs sont valables pour l'année universitaire 2026-2027 (du 01/10/2026 au 30/09/2027).

Le montant des frais de scolarité peut être modifié sans aucun préavis en l'absence d'inscription définitive.

Les frais de scolarité comprennent uniquement les droits d'inscription. Ils n'incluent pas les frais annexes : sécurité sociale, mutuelle, BDE, etc.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les frais de scolarité sont intégralement à la charge de l'entreprise.

Le versement de l'acompte peut se faire par chèque, virement ou espèces. Aucun document de pré -inscription ne sera remis à l'étudiant avant l'encaissement du chèque ou virement. Le délai d'encaissement est estimé entre 2 et 4 jours ouvrés.

En cas de désistement, quel qu'en soit le motif, les droits d'inscription et les frais de scolarité ne sont pas remboursés à l'exception d'un refus de visa confirmé par un document officiel du consulat du pays concerné. Si le désistement est motivé par un refus de visa justifié par le consulat, 1 000 € restent acquis à l'IEA et 1500€ remboursés à l'étudiant à la condition que la demande de remboursement intervienne au plus tard le 30 octobre de l'année académique concernée.

* Paiement en 4 fois :

Cette modalité concerne les étudiants inscrits au plus tard le 30 septembre 2026 justifiant d'une personne se portant caution solidaire ayant un revenu fiscal français d'au moins 50000 € par an. Le règlement des frais de scolarité se fait uniquement par prélèvement.